



tarentaise - vanoise

charte architecturale & paysagère



édito

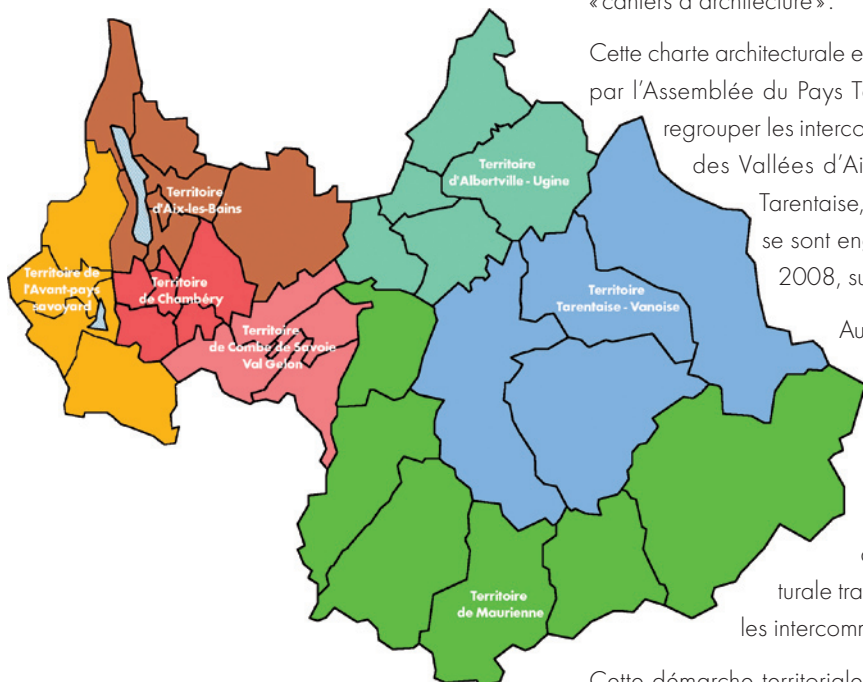
Le Conseil général de la Savoie a confié au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie le soin de réaliser et d'animer une charte architecturale et paysagère sur le Territoire de Tarentaise-Vanoise.

Cette démarche s'est déroulée en 2007 et 2008, en étroite concertation avec les élus territoriaux et les services de l'Etat et du Département. Elle fait aujourd'hui l'objet de cette présentation destinée aux élus locaux dans sa première partie, et aux particuliers et constructeurs dans la seconde partie intitulée « cahiers d'architecture ».

Cette charte architecturale et paysagère a été portée par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, pour regrouper les intercommunalités de Moutiers, des Vallées d'Aigueblanche, de Haute Tarentaise, de Bozel et d'Aime qui se sont engagées le 18 décembre 2008, sur différents objectifs.

Aujourd'hui, le premier objectif de la charte a été atteint par la réalisation de quatre cahiers d'architecture et la mise en place de quatre secteurs de consultance architecturale travaillant en synergie avec les intercommunalités.

Cette démarche territoriale va permettre à chaque commune et à chaque particulier de disposer d'un service coordonné de mise en valeur de son territoire en adaptant chacun des projets aux exigences nouvelles, tant de préservation, de performance, d'innovation que d'intégration dans notre environnement naturel et bâti.



Hervé GAYMARD
Député,
Président de l'Assemblée
du Pays de Tarentaise-Vanoise
Président du Conseil général
de la Savoie

François PEILLEX
Président du CAUE
de la Savoie

RAPPEL SUR la démarche



Le comité de suivi

Les élus

Fabrice PANNEKOUCKE	vice-président "environnement" de l'Assemblée du pays de Tarentaise-Vanoise, maire de Saint-Jean-de-Belleville
Corinne MAIRONI	présidente de la communauté de communes du canton d'Aime
Patrick GIVELET	maire de Peisey-Nancroix
Raymond BIMET	maire de Ste-Foy-Tarentaise
Daniel PAYOT	président de la Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise, adjoint Bourg-Saint-Maurice
Jean-Claude FRAISSARD	maire Montvalezan
Hervé GENET	adjoint Tignes
Jean-Louis GRAND	maire Seez
Gérard MATTIS	adjoint Val d'Isère
Olivier ZARAGOZA	maire Tignes
Alexandre GUY	maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise
Claude TISON	maire de Bozel
François DUNAND	maire de Feissons-sur-Isère
Bernard GOMBERT	adjoint Saint Marcel
Christiane JAYMOND	commune de Seez
Damien MEIGNAN	commune de Seez

Les services et personnes associées

Eric LARUAZ	directeur de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise
Jacques LAFON	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de la Savoie - chargé de mission territorial pour le service planification et aménagement du territoire
Quentin NOAILLON	mairie de Tignes, responsable de l'urbanisme
Philippe PUYS	responsable du territoire de développement local d'Aime
Bruno LUGAZ	directeur du CAUE de la Savoie
Karine SCHWING	architecte CAUE de la Savoie
Bernard COUX	D.D.E. unité territoriale Tarentaise
Jean-Pierre PETIT	CAUE de la Savoie
Sonia COUTAZ	Assemblée du pays Tarentaise Vanoise

Les architectes consultants

Jean-Paul FAURE	Architecte consultant SIVOM du canton de Bozel
Laurent LOUIS	Architecte consultant communauté de commune du canton d'Aime et Tignes.
Michel FABRE	Architecte consultant (Bourg-Saint-Maurice, Les Chapelles, Montvalezan, Sainte-Foy-Tarentaise, Séez, Villaroger).

Les réunions

6 septembre 2007	Réunion de lancement
5 décembre 2007 / 7 janvier 2008	2 ^e et 3 ^e réunions: Diagnostic (paysage, patrimoine, développement durable,...)
22 septembre / 4 novembre 2008	4 ^e et 5 ^e réunions: Orientations générales et propositions
18 décembre 2008	6 ^e réunion: Signature de la Charte

sommaire

avant-propos

le territoire concerné 4

les objectifs 5

état des lieux

les paysages 6

le patrimoine 12

des villes et des villages 16

construire aujourd'hui

le développement durable 22

le cadre réglementaire existant 23

les propositions 23

les outils 24

4 secteurs de consultance 26

Charte signée, en dernière de couverture.

cahier(s) d'architecture en annexe

Le territoire concerné



Canton d'Aime

9 communes :

1 - Aime • 2 - Belletre • 3 - Granier • 4 - La Côte d'Aime • 5 - Landry • 6 - Macôt la Plagne
• 7 - Montgirod • 8 - Peisey Nancroix • 9 - Valezan



Canton de Bourg-Saint-Maurice

8 communes :

10 - Bourg-Saint-Maurice • 11 - Les Chapelles • 12 - Montvalezan • 13 - Sainte-Foy-Tarentaise
• 14 - Séez • 15 - Tignes • 16 - Val d'Isère • 17 - Villaroger



Canton de Bozel

10 communes :

18 - Bozel • 19 - Brides les Bains • 20 - Champagny en Vanoise • 21 - Feissons sur Salins
• 22 - La Perrière • 23 - Les Allues • 24 - Montagny • 25 - Planay • 26 - Pralognan la Vanoise • 27 - Saint-Bon-Tarentaise



Canton de Moûtiers

16 communes :

28 - Aigueblanche • 29 - Bonneval • 30 - Feissons sur Isère • 31 - Fontaine le Puits
• 32 - Hautecour • 33 - La Lechère • 34 - Le Bois • 35 - Les Avanchers • 36 - Moûtiers • 37 - Notre dame du Pré
• 38 - Saint-Jean-de-Belleville • 39 - Saint-Marcel • 40 - Saint-Martin-de-Belleville • 41 - Saint-Oyen
• 42 - Salins-les-Thermes • 43 - Villarlurin

structures intercommunales



Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche



Communauté de Communes du Canton d'Aime



SIVOM du Canton de Moûtiers



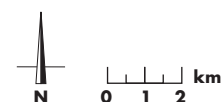
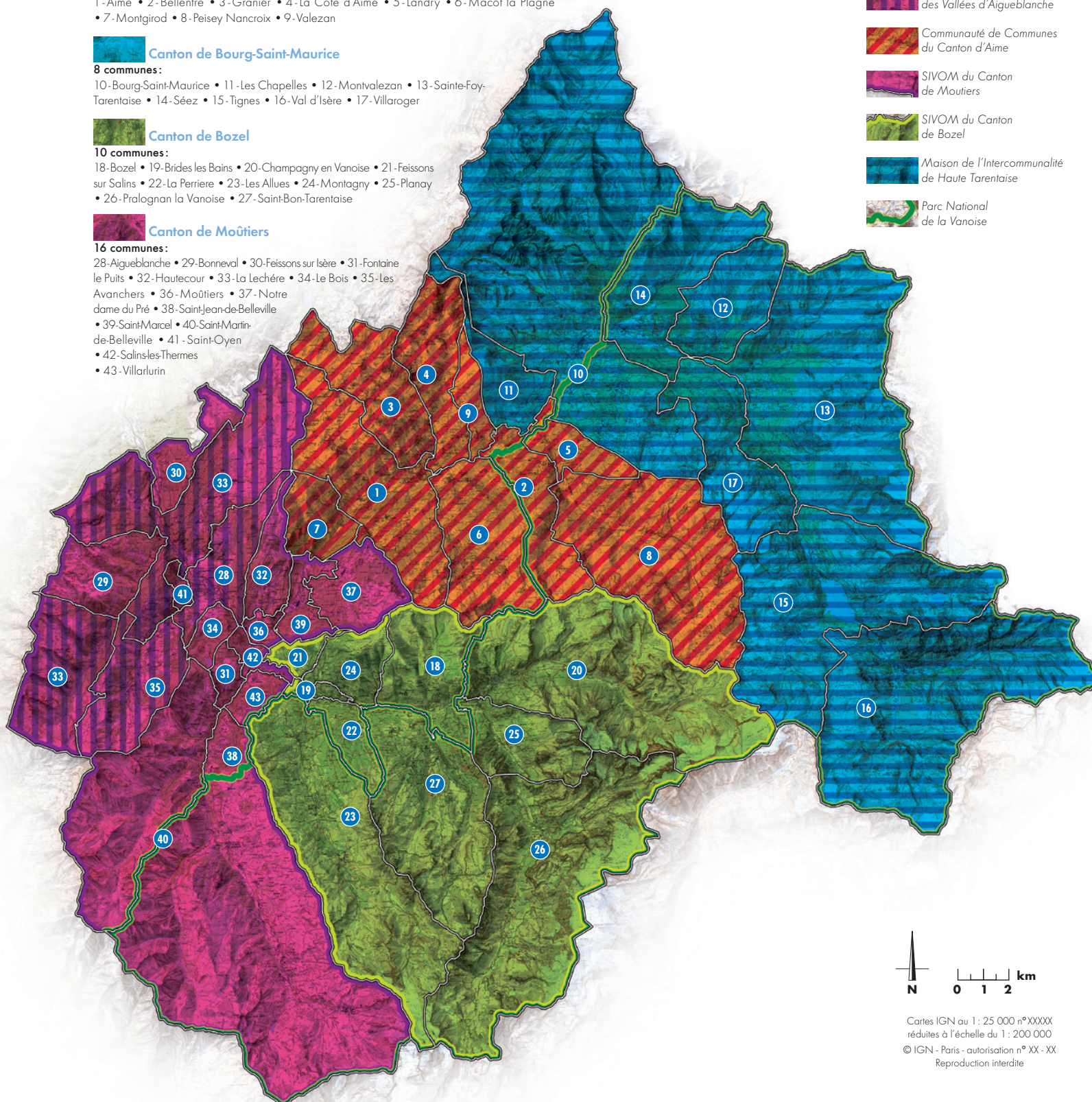
SIVOM du Canton de Bozel



Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise



Parc National de la Vanoise



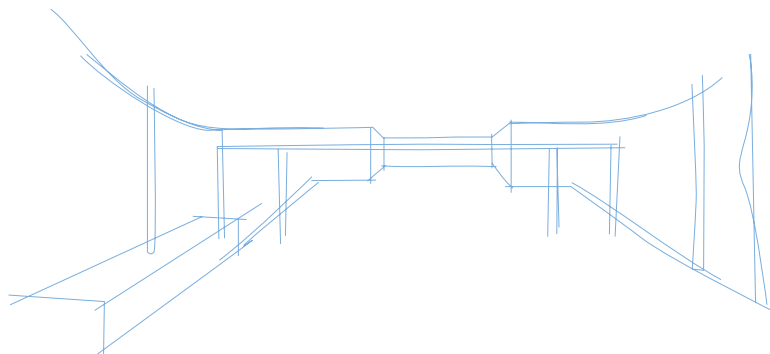
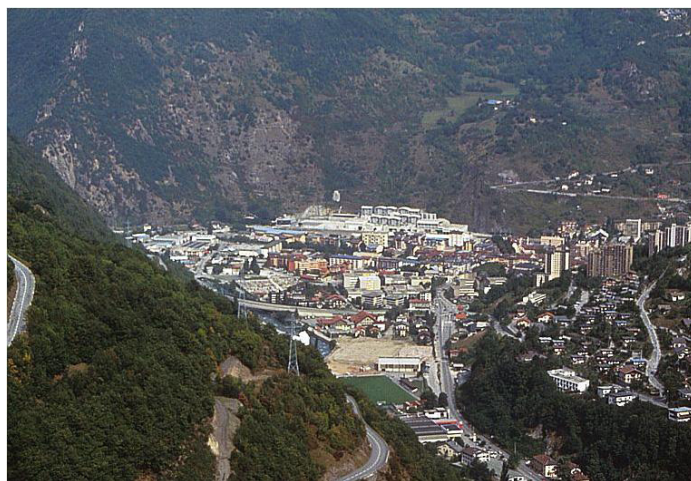
Cartes IGN au 1 : 25 000 n°XXXX
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° XX - XX
Reproduction interdite

Les objectifs

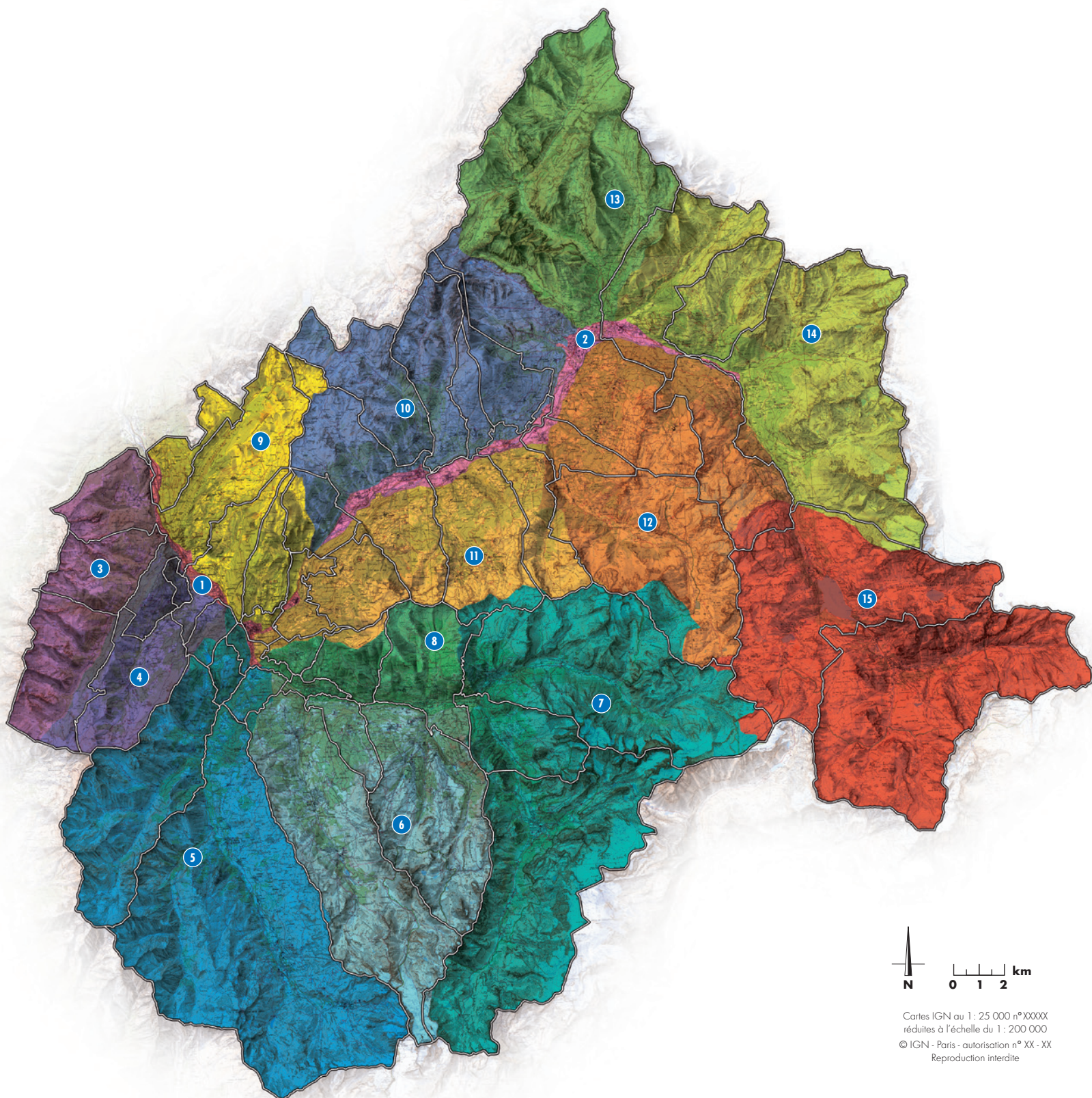
La charte architecturale et paysagère est un document pédagogique s'inscrivant en accompagnement du futur SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et ayant pour but de :

- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Développer la consultance architecturale et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Evaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.



ÉTAT DES LIEUX



Les paysages



Les paysages du territoire offrent des horizons et des perspectives variés du fait du relief tourmenté issu des plissements tectoniques et des érosions glaciaires et fluviales successives.

Qui plus est, les différences d'altitude et les accidents du sol créent des conditions de microclimats et d'accès qui contribuent à diversifier le couvert végétal et les formes d'occupation humaine.



Entre les fonds de vallées urbanisés et les falaises et steppes sommitales, la charte ne pouvait envisager une mesure unique.

Suivant les études paysagères conduites par l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise, il est possible de distinguer, dans le périmètre de la charte, quinze grandes entités géographiques et paysagères.



15 ENTITÉS PAYSAGÈRES IDENTITAIRES



1. La Basse vallée de l'Isère

Etroite dans le défilé de Notre-Dame-de-Briançon et en aval de Pomblière, plus évasée à Aigueblanche, la basse vallée de l'Isère est marquée par son histoire industrielle. Les usines massives de La Léchère et de Pomblière ponctuent le fond de vallée dont l'é étroitesse contraint à une concentration du bâti et des infrastructures comme dans la cuvette de Moûtiers. Autour d'Aigueblanche, les bas des versants plus verdoyants de prés parfois parsemés de vignes et de vergers apportent une note rurale à cette entité plutôt urbaine.



2. La Haute vallée de l'Isère

Passé le Déroit de Siaix, et plus encore les verrous glaciaires de Villette, la vallée s'élargit et s'évase, puis tourne entre Bourg-Saint-Maurice et Sainte-Foy, avant de se resserrer progressivement. Jusqu'à Bourg-Saint-Maurice, à la croisée des routes des grands cols, le paysage qualifié de « berceau tarin » présente des cônes de déjection successifs aux pentes douces (Macôt, Landry, Séez...) où s'étendent des prairies parsemées de vergers « hautes-tiges », patrimoine vivant d'une économie agricole ancestrale, « grignotées » par les extensions modernes autour des anciens villages.



3. La vallée de l'Eau Rousse ou « La

Le paysage est fortement marqué par la pente qui oblige l'habitat à se concentrer entre les couloirs avalanches. L'Eau Rousse y a creusé des gorges profondes peu peuplées, tandis que les sommets rocheux (Grand-Pic, Roche Noire, etc.) donnent aux alpages une ambiance particulière. Le col de la Madeleine, communicant avec la Maurienne, est très passant l'été.



6. Les vallées des Allues et de Saint-Bon

Situés sur les versants nord du Doron de Bozel, sous la Saulire et l'Aiguille du Fruit, ces deux secteurs sont caractérisés par la présence d'un manteau forestier dense d'où émergent quelques prairies sur replats, et, à côté de villages traditionnels, par des stations « haut-de-gamme » à l'urbanisme moderne hétérogène : chalets disséminés de Méribel, complexe du Moittaret, en passant par les étages différenciés de Courchevel. A Méribel, la forêt d'arolles (cembraie) près du lac de Tuéda constitue une singularité paysagère.



7. Le cœur de la Vanoise ou « Val Vanoise »

Cette entité recouvre les grands espaces naturels du Parc National de la Vanoise, à savoir les hautes vallées des dorons de Bozel et de Champagny, les plus hauts sommets et leurs glaciers (Grande Casse, Grande Motte, Grand Bec...). Les versants herbeux et rocailleux sont scindés par de petites vallées suspendues renvoyant une image alpestre archétype renforcée par une activité pastorale encore très vivante (alpages du laisonnay et du Val de Chavière, notamment). L'aval se distingue par sa forêt et les gorges de Ballandaz le long de la route du Planay.



8. La vallée de Bozel et ses adrets

Il s'agit d'une vallée encaissée, très étroite depuis Salins-les-Bains jusqu'à Brides-les-Bains, légèrement à partir de Brides-les-Bains. L'enrichissement des versants contribue à fermer le paysage. Brides-les-Bains et Salins-les-Bains sont marqués par la présence encore active de quelques lambeaux viticoles du XIX^e siècle qui tranchent dans le contexte architectural moderne. Les hameaux se dispersent sur le versant sud du Mont Jovet dont le chef-lieu de canton, occupant le cône de déjection du Bozel.



11. Le massif Jovet-Bellecôte

En rive gauche de l'Isère, cette entité est formée d'un versant couvert en aval d'une forêt dense de résineux ponctuée de larges prairies, et d'un amont marqué par les stations étagées de La Plagne, quasivilles, et par des alpages remodelés et équipés pour la pratique du ski depuis les pentes du Mont Jovet jusqu'au glacier de Bellecôte. Contrastant avec ce paysage aménagé et construit, les sites de Notre-Dame-du-Pré et de Longefoy offrent des paysages ouverts avec de beaux espaces agricoles en replats.



12. Le massif Aiguille Rouge-Mont Pourri

Entre la rive gauche de l'Isère et les versants du massif du Mont Pourri, au-dessus de la forêt de résineux, le paysage est marqué par les stations des Arcs qui présentent, comme La Plagne, un urbanisme très concentré. Entre ces grandes « unités urbaines », le village de Peisey-Nancroix et la haute vallée du Ponturin dominée par Bellecôte et le Mont Pourri offrent une « bulle » patrimoniale et agricole remarquable. En bout de vallée, le site de Rosuel constitue une des portes du Parc National de la Vanoise.



13. Les contreforts du Mont Blanc

Située à la frontière franco-italienne et reliée au Beaufortain par la vallée de Roselend, cette entité est marquée par de hauts vallons et des hameaux anciens sur les quelques replats. Les Chapieux offrent des panoramas très appréciés. Sous l'Aiguille du Roc, le site comporte une série de paliers et des petits lacs en cuvettes dues à l'érosion glaciaire.



«**uzière tarine**»
 es villages à se crampon-
 ceptibles depuis la route,
 (...) sombres et en « dents
 ent austère en Tarentaise.
 et ancré dans l'histoire du



4. La vallée des Avanchers

Des coteaux d'Aigueblanche jusqu'à la station de Valmorel au pied du Cheval-Noir, la vallée se déploie et les hameaux s'échelonnent de part et d'autre du torrent du Morel. Cette entité est caractérisée par des espaces ouverts et entretenus grâce à une activité agropastorale dynamique, et des constructions assez homogènes d'aspect ancien, jusqu'à Valmorel-même qui, malgré quelques signes factices, privilégie des formes et des matériaux autochtones comme le bois et la lauze.



5. La vallée des Belleville

La vallée principale est longue et étroite, formée de gorges torrentielles vers Moûtiers-Salins et progressivement évasée jusqu'aux stations des Ménuires et de Val Thorens. En aval des gorges, la vallée du Nant Brun s'épanouit en larges vallons pâturés. Au-delà des blessures de gypse et des remontées mécaniques, le paysage reflète le dynamisme agricole et l'étagement alpin : espace plutôt forestier en bas de vallée, puis plus ouvert et agricole et enfin quasiment minéral en altitude. La vallée compte plus de trente villages et hameaux construits en pierres qui contrastent avec l'expérimentation architecturale et urbaine des stations de sports d'hiver.



es-Thermes puis s'évasant
 espaces agricoles contri-
 mes témoignent du passé
 bles et des stations thermal-
 al ambiant. De nombreux
 ninant, le village de Bozel,
 nrieu.



9. Les adrets d'Aigueblanche et de Moûtiers

Les coteaux ensoleillés présentent des espaces agricoles encore dynamiques et une multitude de petits villages et hameaux dominant le bassin. Plus haut, la vallée de Grand Naves au pied du Quermoz (2296 m) s'étend largement en parallèle de la vallée secrète et sauvage de Grande Maison, forestière et alpestre.



10. Les versants du soleil

Les « Versants du soleil » se caractérisent par un paysage ouvert dû à une agriculture dynamique et par un chapelet de villages typés situés le long d'une route belvédère. Espaces agricoles et habitat forment un ensemble harmonieux malgré une pression foncière génératrice d'un mitage résidentiel des prés de fauche et la raréfaction de micro-paysages à forte valeur patrimoniale tels que vergers et vignes. En partie supérieure des contreforts Beaufortains, s'étendent de vastes alpages dominés par les emblématiques sommets du Mont Rosset, de la Pierre Menta et du Roignais.



in par la route du Cormet
 à fortes pentes accueillant
 ux, la vallée des Glaciers
 Glaciers et la crête fronta-
 s d'altitude occupant des



14. Les adrets de Haute-Tarentaise

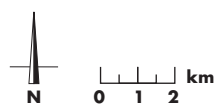
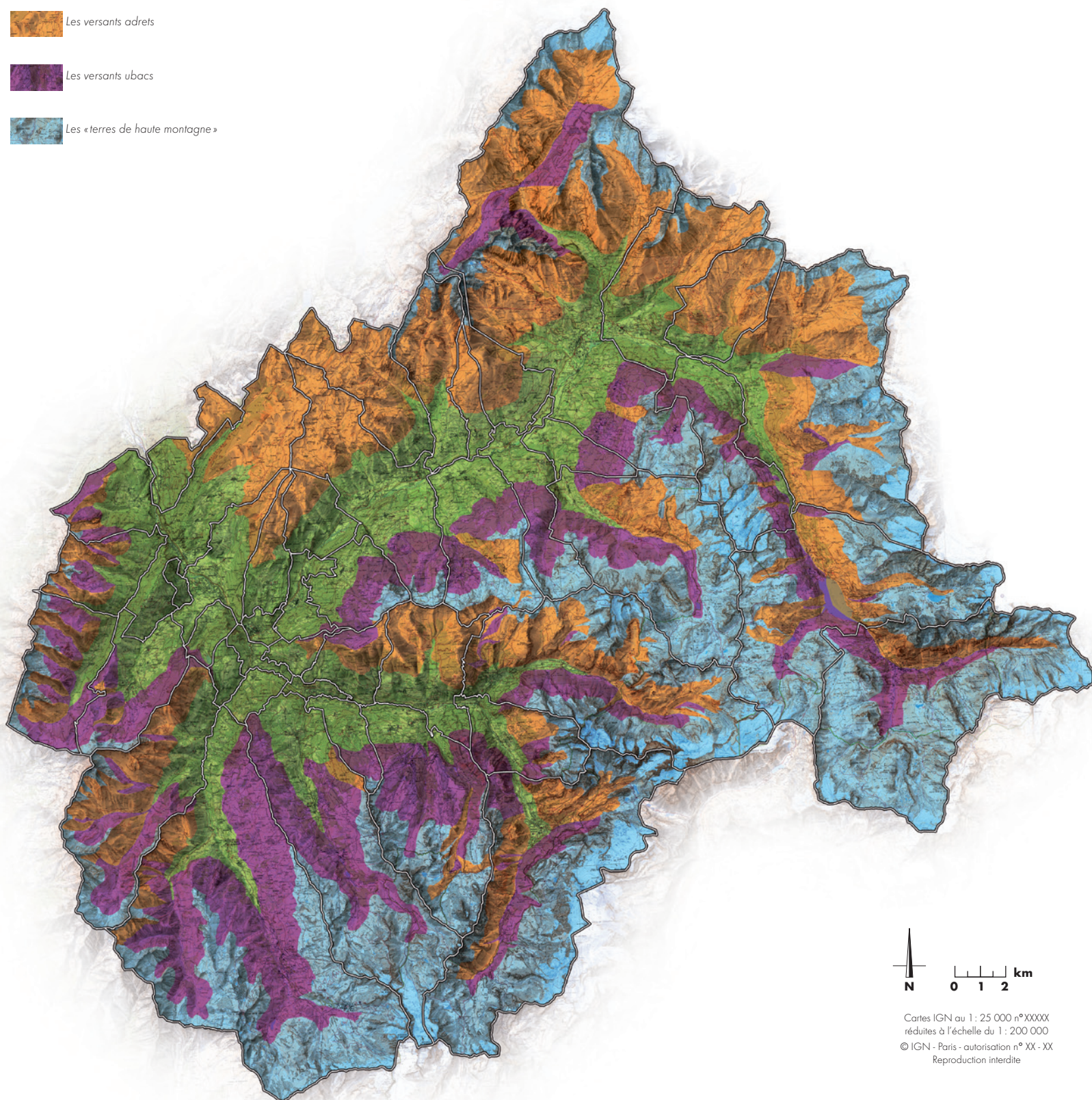
Parsemés de petits villages séculaires accrochés sur la pente avec pour panorama la haute vallée de l'Isère et les versants forestiers (Malgover...,), ce secteur offre un paysage à la dimension patrimoniale avérée. Les villages pittoresques du Miroir et de La Masure présentent une architecture vernaculaire préservée. La route du Col du Petit Saint-Bernard offre une voie d'accès historique au Val d'Aoste.



15. Les confins de la Tarentaise

Val d'Isère et Tignes sont marquées par leurs stations morphologiquement distinctes, avec un urbanisme de bourg pour l'un, et de grands ensembles pour l'autre. Le lac du Chevril et son barrage constituent une singularité dans ce secteur de versants abrupts, ainsi que l'ouverture du col de l'Iseran entre Haute-Tarentaise et Haute-Maurienne. Sous l'Aiguille de la Grande Sassière et la Tsanteleina, le vallon de la Grande Sassière offre un paysage de plateau ponctué de vastes lacs d'altitude.

ÉTAT DES LIEUX



Cartes IGN au 1 : 25 000 n°XXXXX
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° XX - XX
Reproduction interdite

4 TYPES PAYSAGERS



Les fonds de vallée

Cet espace situé sous 1500 m, est le domaine des zones d'activités industrielles et tertiaires, d'un habitat dense organisé en immeubles, lotissements... des rivières et des infrastructures majeures de transports. Le relief est prégnant ; il confine l'extension urbaine à 5% du territoire. Malgré tout, l'agriculture y exhibe encore ses terrasses, ses vignes et ses vergers...



Les versants adrets

Ici plus qu'en vallée, le maintien de l'activité agricole représente un enjeu majeur pour conserver un paysage ouvert et patrimonial face à l'expansion des forêts, de l'habitat et de quelques rares stations de sports d'hiver. Les lignes électriques à très haute tension entre France et Italie s'inscrivent accessoirement, mais notablement dans le paysage.



Les versants ubacs

Plus froids et humides, les ubacs sont le domaine des résineux. Au cours du XX^e siècle, l'implantation des stations de ski (bâtiments et pistes) a considérablement changé le paysage. Les feuillus ont colonisé les espaces agricoles proches des villages et des « montagnettes ». Les alpages forment l'essentiel du domaine skiable ; ils sont entretenus par les agriculteurs et les stations. Ils atténuent la connotation urbaine des remontées mécaniques et des aménagements afférents.

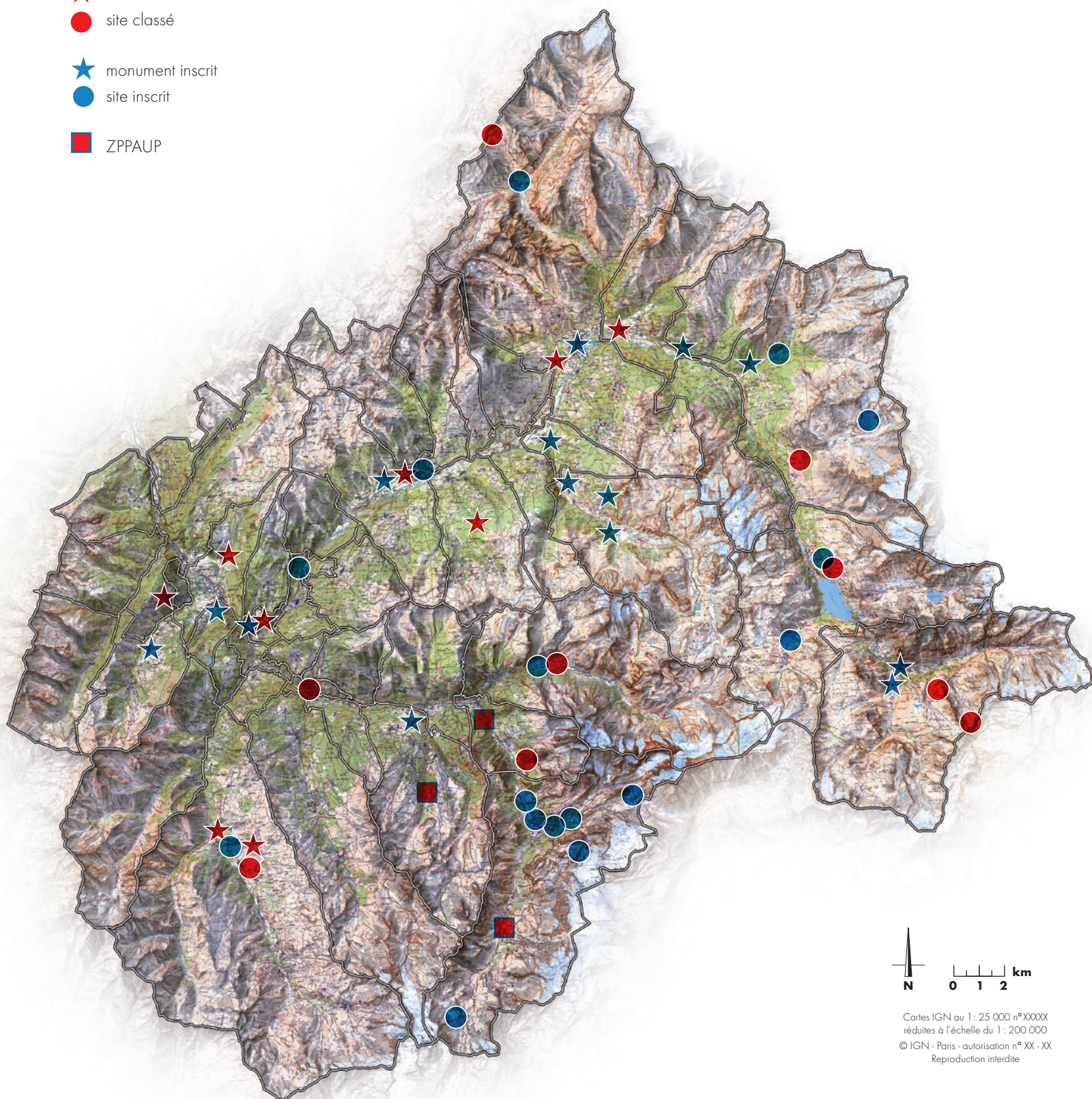


Les « terres de haute montagne »

Ces terres silencieuses et arides constituées de rochers, d'éboulis, de glaciers et de neiges éternelles n'ont pas été imprégnées par l'homme. De 2200-2500 mètres d'altitude le vent, le soleil et la pression atmosphérique ont produit un paysage lunaire de steppe et de pierres. Au-dessus de 3000 m, le froid fixe la neige et la glace, attirant ainsi les remontées mécaniques, parfois accompagnées d'un remodelage des sols, sur les versants nord.

ÉTAT DES LIEUX

- ★ monument classé
- site classé
- ★ monument inscrit
- site inscrit
- ZPPAUP



Le patrimoine



Intimement lié à la présence et aux savoir-faire humains, le patrimoine comprend, entre autres, des constructions et certains sites naturels remarquables. Il permet de mieux comprendre le territoire.

Aujourd'hui, il participe pleinement aux enjeux en matière de paysage, de préservation de connaissances, de valeurs...

Différentes modalités permettent de le protéger : sites et monuments classés, sites et monuments inscrits... d'autres sont sans protection.



Pour les bâtiments et les sites, le classement et l'inscription sont issus des lois du 31 décembre 1913 et du 25 février 1943 qui ajoutait à la protection des monuments classés ou inscrits un champ de visibilité de 500 mètres. C'est à dire que tout édifice situé dans ce champ est soumis à des réglementations spécifiques en cas de construction ou transformation. Aujourd'hui, cette définition peut évoluer en périmètres sensibles lors de l'élaboration ou de la révision des PLU, ou de la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.



La carte présentée ici n'est pas exhaustive et ne permet qu'un aperçu.

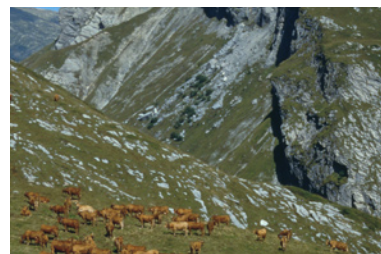




★ AIME
Basilique Saint-Martin
(Monument classé le 18/04/1914)



★ AIME
Château de Montmayeur
(Monument inscrit le 21/08/1987)



● BOURG-SAINT-MAURICE
Gollet formant abords est du col de Roselend
(Site classé le 29/12/1943)



★ BOURG-SAINT-MAURICE
Chapelle Saint-Grat (Hameau de Roselend)
(Monument classé le 10/03/1914)



★ MOUTIERS
Ancien Evêché
(Monument inscrit le 13/11/1980)



★ PEISEY NANCROIX
Église Sainte-Trinité, Cimetière et son chemin de croix
(Monument inscrit le 14/06/1972)



★ PEISEY NANCROIX
Palais de la Mine
(Monument inscrit le 20/12/1990)



★ PEISEY NANCROIX
Sanctuaire Notre Dame de la Vierge
(Monument inscrit le 27/06/1972)



★ SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Chapelle Notre Dame de la Vie
(Monument classé le 12/01/1949)



● SAINTE-FOY-TARENTEISE
Hameau du Monal
(Site classé le 22/07/1987)



★ SAINTE-FOY-TARENTEISE
Chapelle Sainte-Brigitte
(Monument inscrit le 03/04/1992)



● TIGNES
Lac de Tignes
(Site inscrit le 02/03/1938)



AIME
Aime 2000
(Label XX*)



LES ALLUES
Les granges de Chandon



LES ALLUES
Chalet Charlotte Perriard



BELLENTRIE
maison à colonnes



LA LECHÈRE
L'hôtel Radiana



MOUTIERS
Hôtel de ville
(Label XX*)



LE PLANAY
Église du XXe siècle
(Label XX*)



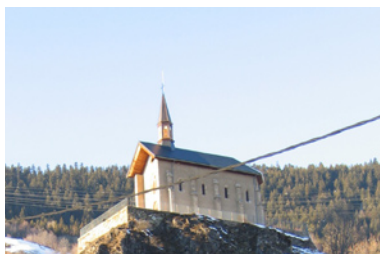
SÉEZ
Bâtiment EDF



CE
au de Vulmix)
5/1995)



★ BOURG-SAINT-AURICE
Maison des Têtes (24, Grande Rue)
(Monument inscrit le 18/02/1987)



★ HAUTECOUR
Église Saint-Étienne
(Monument inscrit le 22/10/1971)



★ MONTVALEZAN
Tour de la Cure
(Monument inscrit le 04/11/1983)



s Vernettes
(1983)



● PRALOGNAN LA VANOISE
Hameau de la Croix
(Site inscrit le 29/06/1944)



★ SAINT-BON TARENTEISE
Église de Saint-Bon
(Monument inscrit le 04/10/1972)



● SAINT-MATIN-DE-BELLEVILLE
Ensemble formé par les villages de St-Martin et de Villarencel
(Site inscrit le 14/03/1947)



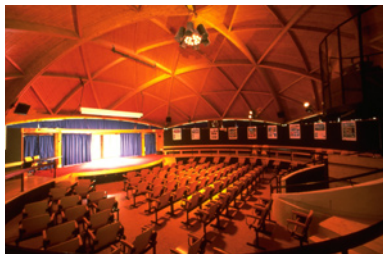
★ VAL D'ISÈRE
Église Saint-Bernard de Menthon
(Monument inscrit le 02/07/1951)



LE PLANAY
Hameau de Chambéranger
(ZPPAUP créée le 20/11/2004)



SAINT-BON TARENTEISE
Chalet Lang (dit à pattes)
(ZPPAUP)



BOURG-SAINT-AURICE
La Coupole
(Label XX*)



BOURG-SAINT-AURICE
Station de ski des Arcs
(Label XX*)



BOURG-SAINT-AURICE
Hôtel de ville
(Label XX*)



TIGNES
Église du XX^e siècle
(Label XX*)



VAL D'ISÈRE
La Daille
(Label XX*)



VAL D'ISÈRE
Centre ville

Des villes et des villages

Dès la période celtique, les activités agro-pastorales conditionnent l'établissement des premiers villages. La formalisation de l'axe reliant Milan à Vienne via le col du Petit Saint-Bernard et l'exploitation des richesses (marbre) participent à l'essor des bourgs de fond de vallée à la confluence ou dans les coudes opportuns des rivières, au pied des adrets, à l'abri des risques. Parfois temporairement fortifiés, ils se développent en fonction des flux marchands et humains et de la présence religieuse.

Au XVII^e siècle, la contre-réforme introduit l'art baroque en Tarentaise. Les églises qui en résultent, font l'objet, 300 ans après, de nombreuses attentions : préservation, mise en valeur touristique...

Aux siècles suivants, l'exploitation de mines (cuivre et charbon) puis l'industrialisation liée à l'hydroélectricité impactent l'urbanisme des bourgs ; au delà, l'agropastoralisme imprime toujours sa marque dans le paysage bâti. Les typologies sont différenciées suivant l'altitude et les migrations saisonnières avec des règles de bases pérennes : près des ressources, à l'écart des risques.

À la fin du XIX^e siècle, le tourisme d'abord « thermal » puis de conquête des hauts sommets apporte son lot de bâtiments spécifiques qui transforment les villages. Au XX^e siècle, l'apparition du tourisme de masse change l'attention portée à l'ubac jusqu'alors « évité » et des infrastructures d'accueil y sont érigées en nombre. Cette option est reconnue par la tenue des Jeux Olympiques d'hiver en 1992.

Aujourd'hui, les enjeux concernent la maîtrise qualitative et quantitative de l'urbanisation aussi bien en fond de vallée, que sur les coteaux et dans les stations. Ces mêmes enjeux s'accroissent à proximité du massif de la Vanoise dont la qualité naturelle est promue par le classement Parc National et la présence du Grand Paradis du côté italien.



Aime au XIX^e siècle, vue depuis la vallée du petit Saint-Bernard, d'après les dessins originaux de Loppé

LE THERMALISME

Parfois connues dès l'antiquité, les stations thermales prennent leur essor à partir de la fin du XIX^e siècle grâce aux hygiénistes et aux élites.

Les stations thermales de la Léchère et de Brides les Bains sont nées au XIX^e siècle en relation avec des événements géologiques et climatiques qui ont permis de découvrir ou redécouvrir leurs sources.

Très rapidement, les stations s'équipent d'établissements « thermaux » et d'hôtels. Mais dès le début du XX^e siècle, leurs bâtiments sont remaniés (néoclassicisme, l'art-déco, régionalisme, moresque) pour satisfaire le goût des clients et adaptés aux évolutions médicales.

Par ailleurs, les stations se sont spécialisées : Brides les Bains traite l'obésité et l'appareil digestif, Salins les Thermes la rhumatologie et la balnéothérapie, et la Léchère est l'une des 4 stations nationales axée sur la phlébologie.

Ces stations continuent à marquer l'urbanisme des communes qui les abritent comme en témoignent les dernières réalisations impulsés au tournant du XX^e siècle.



LES STATIONS D'ALTITUDE

Au début du XX^e siècle, la montagne savoyarde change de statut. Appréciee pour les cures d'air pur et le potentiel sportif des sommets, elle devient progressivement un espace d'accueil, et de loisirs. Les monts maudits sont progressivement conquis ; leur singularité et leur exotisme changent de registre ; leur occupation par l'homme change également et les ubacs sont convoités.

Les 30 Glorieuses et l'apparition du tourisme de masse favorisent le développement des stations. En filigrane, leur élaboration traduit une volonté sociale et politique d'ouvrir les plaisirs de la neige et du soleil au plus grand nombre. De là, routes, téléphériques, pistes, logements et prestations diverses de plus en plus nombreuses, constituent une mise en scène des modèles vernaculaires faisant sens et des innovations les plus avant-gardistes. Dans cette émulation, l'école de Courchevel fait date par la diversité, l'exemplarité de ses propositions et la création des fronts de neige si recherchés aujourd'hui.

Des infrastructures de plus en plus imposantes, complexes et performantes continuent à être mises en place pour en faciliter l'accès.

Du point de vue culturel, l'identité originelle des lieux a glissé vers une nouvelle dans laquelle l'ersatz de l'architecture vernaculaire, les modèles étrangers perçus à la longue comme authentiques, et les modernités cherchent leur place. Pour autant, chaque station conserve une identité qui lui est propre.



LES BOURGS



Moutiers

L'occupation du site est attestée dès l'âge du Bronze et rapidement les étapes induisant son développement se succèdent.

Au III^e siècle, étape de la voie Milan-Vienne, Darentasia, devient la capitale des Alpes Graies. Vers l'an Mil, elle est le siège de l'archevêché de Tarentaise et son nom devient Monasterium (Moutiers). La cité est stratégique et Aymon le Pacifique, Comte de Savoie, la prend en 1335.

La création des salines au XV^e siècle, l'arrivée du chemin de fer et des casernes au XIX^e siècle, la construction d'ateliers, d'usines et d'infrastructures propres à la tenue des Jeux olympiques (1992) au XX^e siècle conduisent la ville à s'étendre jusqu'à occuper toute la plaine et les pentes.

Aujourd'hui cette porte d'accès principale aux stations de Tarentaise a su conserver et mettre en valeur son passé, cathédrale, centre international de radio et de télévision...



Bozel

Le site de Bozel occupé dès le néolithique ne se révèle que tardivement.

La tour « Sarrasine » a abrité les Bozel, famille influente en Tarentaise aux XII^e et XIII^e siècles. Elle signifie dès lors une configuration de bourg probablement complétée par des hameaux épars liée à l'autarcie (élevage, fabrication et vente de fromage) qui se maintient jusqu'à la fin du XIX^e siècle. A ce moment, la création d'une usine électrochimique et l'ouverture d'une mine de charbon, induisent l'apparition d'ouvriers-paysans et la désertion progressive de certains hameaux contribuant ainsi au développement du chef-lieu malgré sa destruction partielle par un torrent de boue et de rochers en 1904, les morts de la guerre 14-18 et l'émigration.

Aujourd'hui, la commune reste dynamique avec le développement du commerce, des activités de service et administratives, du tourisme...

Aime

Le site sis sur la voie du Petit-Saint-Bernard est occupé dès l'Âge du Bronze. À la fin du 1er Siècle avant JC, Axima, la capitale des Alpes-Graies romaines, est renommée Forum Claudii Ceutronum. Mais au IV^e siècle, Aime perd ce rôle puis au V^e siècle les eaux de l'Ormente la dévastent.

Vers l'an Mil, Aime reprend son développement sur la colline de Saint-Sigismond comme en témoignent les édifices religieux successifs dont la basilique Saint-Martin et d'autres vestiges plus tardifs tels la Tour de Montmayeur. Particulièrement fréquentée, la ville est équipée d'un hôpital au XIV^e siècle.

Aime est aujourd'hui un gros bourg rural et commerçant qui profite de la présence de la Grande Plagne ; sa rue principale présente des façades bourgeoises peintes côté rue et des façades bardées de galeries en bois côté jardin.



Bourg-Saint-Maurice

Bourg-Saint-Maurice bénéficie d'un emplacement stratégique sur la voie reliant Turin à Lyon par le col du Petit Saint-Bernard.

La ville est considérée comme le berceau de la race bovine tarine et le fromage produit ici est connu depuis l'antiquité. D'autres richesses telles le sel gemme, l'anthracite, le marbre, le plomb, le fer... sont exploitées jusqu'au XX^e siècles.

Les prédispositions militaires du bourg sont reconnues également ; tours et forts y sont érigés dès la période féodale. En 1840 des chasseurs alpins y sont installés et en 1888 l'ancien système défensif est remplacé par celui de « Séré de Rivières ».

Aujourd'hui, le départ des casernes qui ont « toujours » fait partie du paysage, nécessite d'en prévoir la reconversion.

Parallèlement, le chemin de fer, qui remonte à 1914, et le funiculaire constituent l'atout qui confère à la ville le statut de plaque tournante des sports d'hiver et d'eau vive.



LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

À l'origine l'agropastoralisme et l'axe de transit séculaire ont conduit l'installation des hommes. Les adrets sont très majoritairement privilégiés.

Ponctuellement, l'apparition de nouvelles ressources – exploitation minière, thermalisme, hydroélectricité – a conduit à déroger à ces principes.

Les industries profitant de l'hydroélectricité sont signalées par la scarification des versants par des conduites forcées et les grandes infrastructures qu'elles rejoignent en fond de vallée. Pour autant aucune de ces installations n'a eu l'impact des stations de ski.



La pratique du ski nécessite de la neige, des pentes, des infrastructures pour l'accessibilité et l'accueil des skieurs.

Ainsi, au même titre que les villages de remues, les stations de ski sont occupées de manière saisonnière et visent à ne pas empiéter sur la ressource que constituent les domaines skiables.

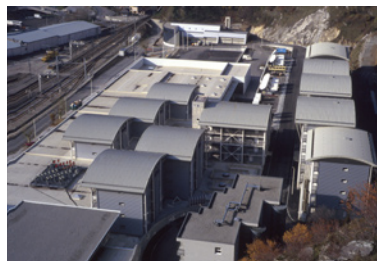
En revanche l'occupation de l'espace, la période de cette occupation et les moyens mobilisés ont changé. Les ubacs sont privilégiés et sont occupés en hiver plutôt qu'en été.





Les moyens mis en œuvre pour les stations ne sont pas équivalents à ceux déployés en direction de l'agropastoralisme montagnard. Ce dernier, pour des questions de rentabilité, n'a pas vraiment fait l'objet d'une modernisation alors qu'en face, les stations, malgré quelques velléités d'affichage identitaire, véhiculent l'image d'une modernité sans cesse renouvelée. Des téléphériques débrayables aux fronts de neige, cette modernité a pour objet d'optimiser les performances, le confort et l'espace. Cette recherche d'optimisation se répercute également au niveau des infrastructures de communication. Les axes de communication séculaires se trouvaient principalement en fond de vallée, juste au dessus des rivières et en adret. La desserte des stations a mobilisé et généré des prouesses techniques telles que tunnels, viaducs, autoroutes... dont les retombées ne concernent pas que les seuls touristes.

L'habitat pour tous, dont le logement des saisonniers est un enjeu d'aménagement primordial pour le maintien d'un juste équilibre entre résidents permanents et touristes.





Le développement durable

Le Grenelle de l'Environnement a été adoptée le 21 octobre 2008 par l'Assemblée Nationale et le 10 février 2009 par le Sénat.

La loi « Grenelle II » ou « projet de loi d'Engagement National pour l'Environnement » est l'application technique du Grenelle 1. Cette loi impacte pas moins de 22 à 23 codes : urbanisme, construction, environnement, etc ...

Concrètement, il s'agit, dès 2010 de diviser nos consommations par quatre. Et au final par dix en 2020, car alors seule la réalisation de bâtiments passifs et à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment) sera autorisée. Et, bien entendu, l'Etat, l'ensemble des Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics seront les premiers à devoir s'engager sur cette voie de la performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, comme produire de l'énergie reste coûteux, il s'agit bien de placer l'effort sur la réduction de la demande énergétique... car l'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

De fait, cette nouvelle approche traduit aussi une autre conception du coût d'un bâtiment qui ne s'apprécie plus en termes d'investissement et de fonctionnement mais plutôt de « coût global » d'un bâtiment (investissement et fonctionnement compris) sur 20 ou 30 ans afin de rendre les investissements plus responsables. Car, sur une période de 100 ans, le coût énergétique d'un bâtiment représente environ 4 fois son coût de construction.

Quelques éléments permettent déjà d'aborder ces problématiques :

- La « conception bioclimatique » des bâtiments comporte déjà des solutions et permet simplicité de réalisation et d'utilisation.
- L'isolation, l'étanchéité à l'air, la ventilation doivent être privilégiés.
- Les énergies renouvelables sont enfin là pour couvrir tout ou partie des besoins en énergie.



Le cadre réglementaire existant

La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Selon cette loi, « l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. » Les autorités délivrant les permis de construire doivent s'assurer du respect de cet intérêt.

Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)

R 111-21 : LE PERMIS DE CONSTRUIRE PEUT ETRE REFUSÉ ou n'être accordé que sous réserve, si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinant aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les sites et secteurs des monuments historiques

Leurs protections s'inscrivent dans un périmètre établi et noté dans chaque PLU ou lors de l'élaboration de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

Les articles 5 à 11 des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Implantation, marge de recul, surfaces des terrains et aspects des constructions.

Les propositions

3 règles essentielles pour l'article 11 des PLU

1 – Rappel du Règlement National d'Urbanisme (RNU) R 111 - 21 - 22 - 23

Le respect du caractère de l'environnement, des constructions voisines et du lien avec l'espace public est impératif, notamment en ce qui concerne les volumes et les proportions, la pente des toitures et leurs débords, la nature et l'aspect des matériaux utilisés. Ces dispositions sont présentées dans le(s) cahier(s) d'architecture en annexe.

2 – Mise en place d'une consultance architecturale

Afin de faciliter l'instruction des demandes de constructions et de veiller à leur meilleure intégration et adaptation au terrain, la commune conseille aux usagers de l'informer de leurs intentions.

Chaque communauté de communes a mis en place une consultance architecturale destinée à conseiller toute personne qui entreprend de construire, restaurer ou aménager un bâtiment. Cette mission s'exerce le plus en amont possible, de façon préventive, au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur le PLU... Elle permet de conseiller utilement le pétitionnaire pour contribuer à une bonne intégration du bâtiment dans le paysage et son adaptation au terrain.

3 – Étude des projets particuliers

Il est encouragé de proposer une architecture contemporaine de qualité environnementale. Celle-ci devra témoigner d'une recherche affirmée et argumentée qui pourra proposer des volumétries et des matériaux différents (toiture en particulier).



Les outils

Le CAUE

La loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a créé les CAUE.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Les architectes consultants

Proposés par le CAUE, les architectes consultants développent une mission pédagogique.

Le conseil dépend directement de la qualification, et de l'expérience professionnelle de l'architecte qui en est chargé, ainsi que de son indépendance par rapport aux enjeux du territoire dans lequel il intervient.

De façon générale, cette mission s'exerce le plus possible de façon préventive : au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur l'insertion paysagère...

Le consultant doit apprécier la particularité de chaque problème – notamment en se rendant sur le terrain.

Il **conseille**, il n'impose ni ne juge.

Le consultant rend compte au maire de chaque intervention et un avis est formulé conjointement.

Sa mission s'arrête au dépôt du dossier.

L'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise (APTV)

L'APTV est un Syndicat mixte regroupant 43 communes des vallées de la Tarentaise.

Il a été créé le 4 mars 2005 afin de définir un projet de territoire, d'organiser les réflexions et les projets de la dimension du territoire, de rationaliser les démarches et de mobiliser les financements.

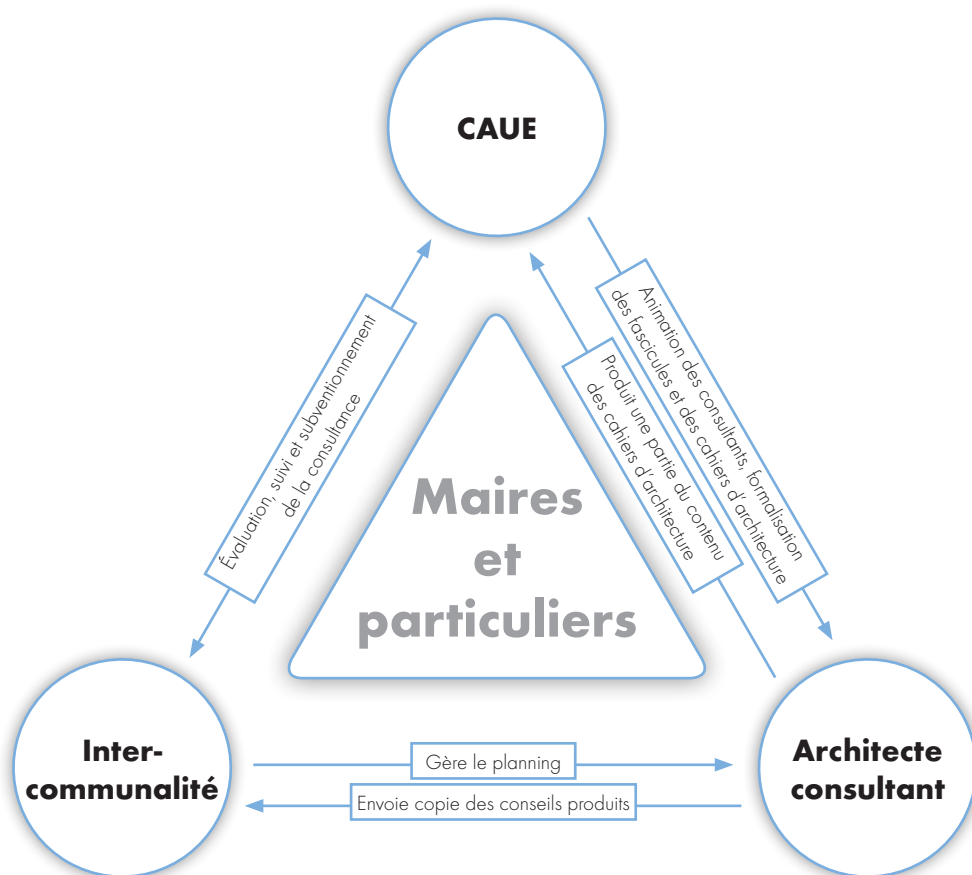
Parmi ses 7 commissions, les commissions aménagement, culture et patrimoine, développement durable... conçoivent des préoccupations qui sont déclinées en enjeux et axes de travail comme la création de nouveaux logements, l'utilisation des nouvelles technologies, la valorisation du patrimoine local, le maintien des paysages de qualité, la réduction de la consommation énergétique des collectivités...

L'ensemble de ces démarches sous-tend et concourt à l'élaboration du SCot.





Principe de fonctionnement



4 secteurs de consultance



Canton d'Aime

9 communes :

1 - Aime • 2 - Belletre • 3 - Granier • 4 - La Côte d'Aime • 5 - Landry • 6 - Macôt la Plagne
• 7 - Montgirod • 8 - Peisey Nancroix • 9 - Valezan



Canton de Bourg-Saint-Maurice

8 communes :

10 - Bourg-Saint-Maurice • 11 - Les Chapelles • 12 - Montvalezan • 13 - Sainte-Foy-Tarentaise
• 14 - Séez • 15 - Tignes • 16 - Val d'Isère • 17 - Villaroger



Canton de Bozel

10 communes :

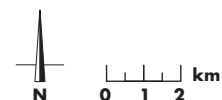
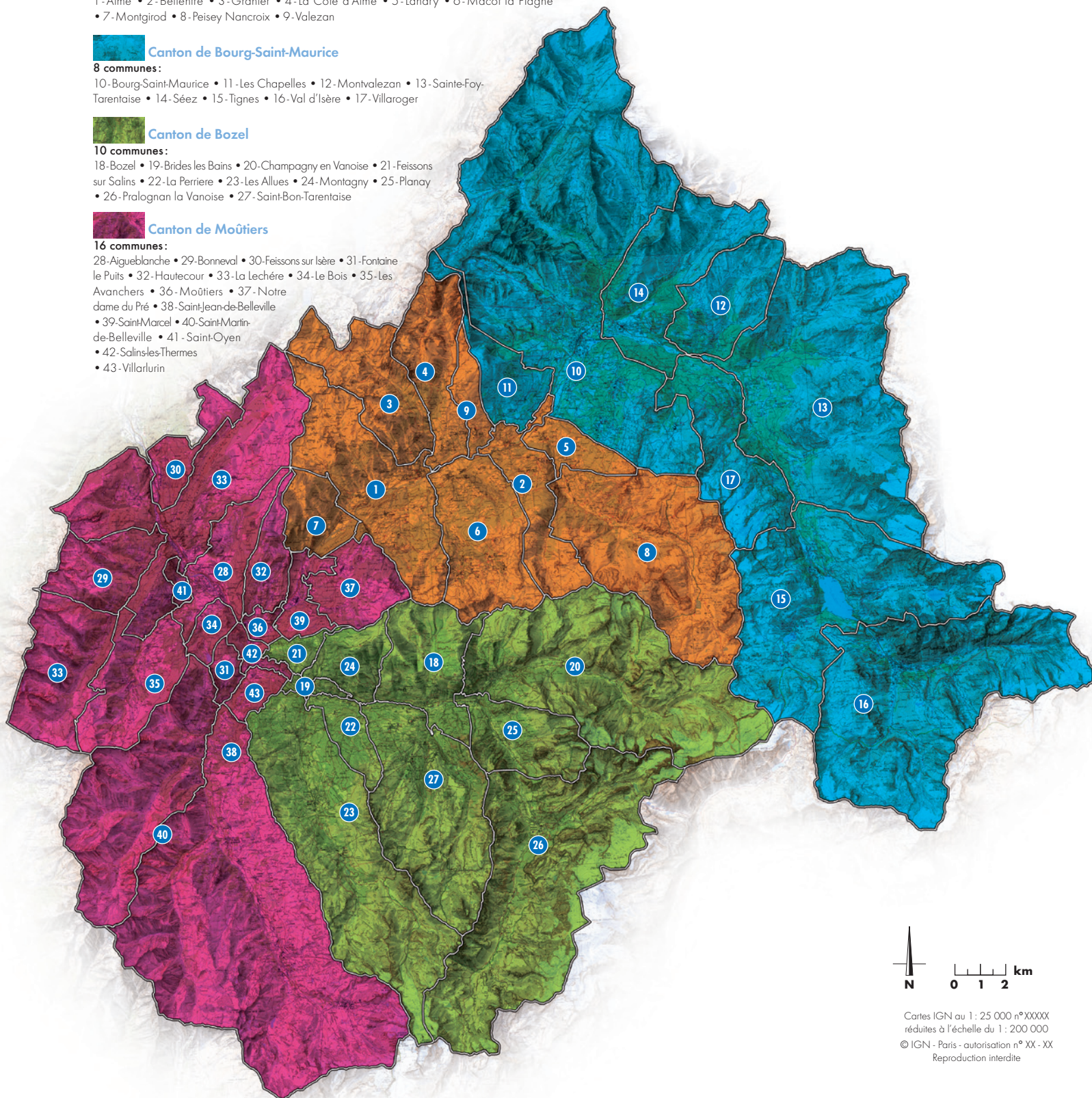
18 - Bozel • 19 - Brides les Bains • 20 - Champagny en Vanoise • 21 - Feissons sur Salins
• 22 - La Perrière • 23 - Les Allues • 24 - Montagny • 25 - Planay
• 26 - Pralognan la Vanoise • 27 - Saint-Bon-Tarentaise



Canton de Moûtiers

16 communes :

28 - Aigueblanche • 29 - Bonneval • 30 - Feissons sur Isère • 31 - Fontaine le Puits
• 32 - Hautecour • 33 - La Lechère • 34 - Le Bois • 35 - Les Avanchers • 36 - Moûtiers • 37 - Notre dame du Pré
• 38 - Saint-Jean-de-Belleville • 39 - Saint-Marcel • 40 - Saint-Martin-de-Belleville
• 41 - Saint-Oyen • 42 - Salins-les-Thermes
• 43 - Villarlurin



Cartes IGN au 1 : 25 000 n°XXXX
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° XX - XX
Reproduction interdite

Vous voulez construire, rénover, aménager, agrandir...

un architecte consultant est à votre disposition gratuitement, sur rendez-vous.

N'hésitez pas à le contacter le plus en amont possible de votre projet.

Les contacts utiles figurent en dernière page du cahier d'architecture de votre secteur de consultance.



Remerciements

Michel FABRE, architecte,
Jean-Paul FAURE, architecte,
Laurent LOUIS, architecte,
Corinne MAIRONI, architecte,
Christian PATEY, architecte,
Wolf & Graff, architectes,
Nunc, architectes...
Sonia COUTAZ

Photos : CAUE de la Savoie,
Assemblée du Pays de Tarentaise
Vanoise, Conservation départementale
du Patrimoine de la Savoie,

Gravures et cartes : Archives départe-
mentales de la Savoie - Musée
Savoisien - Institut géographi-
que national

Réalisation : neWaru / CAUE de
la Savoie - Juin 2009



CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE DE TARENТАISE-VANOISE

Les élus du territoire de Tarentaise-Vanoise et du Conseil général de la Savoie, compte tenu des enjeux de mise en valeur du cadre de vie du territoire de Tarentaise-Vanoise, après avoir pris connaissance des diagnostics et axes de travail proposés par le CAUE de la Savoie, ainsi que des propositions du Livre blanc des architectes :

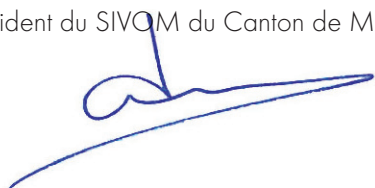
- proposent, à chaque commune de leur territoire, lors de l'élaboration ou la révision de son PLU, d'assouplir son article 11 en l'accompagnant d'un cahier d'architecture documenté et adapté aux exigences patrimoniales, contemporaines et environnementales,
- encouragent chaque Communauté de communes à élaborer ce cahier de références et à mettre en place ou à renforcer son service de consultance architecturale et environnementale pour aider chaque particulier ou aménageur, en amont de tout dépôt d'autorisation, à promouvoir une architecture de qualité adaptée au lieu et à l'époque,
- s'engagent à assurer l'accompagnement du volet paysage et patrimoine du SCoT par la réalisation d'un observatoire du paysage et d'un inventaire du patrimoine.

Une commission "Urbanisme et Paysage", composée d'élus, de techniciens territoriaux et du CAUE, sera chargée du suivi de la charte et de la conciliation auprès des pétitionnaires, ainsi que de l'attribution des aides pour la restauration des toitures traditionnelles.

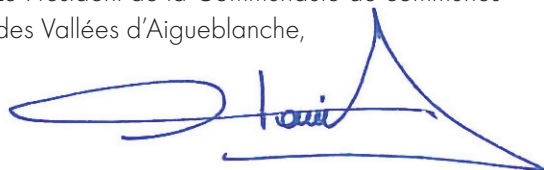
Le Président du Conseil général de la Savoie,



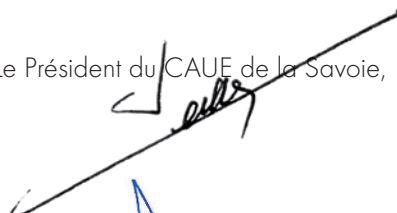
Le Président du SIVOM du Canton de Moutiers,



Le Président de la Communauté de communes
des Vallées d'Aigueblanche,



Le Président du CAUE de la Savoie,



Le Président du SIVOM du Canton de Bozel,



Le Président de la Communauté de communes
du Canton d'Aime



Le Président de la Maison de l'intercom-
munauté de Haute-Tarentaise,

